

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL LORS DES FEUX D'ARTIFICE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le respect du bien-être animal lors des feux d'artifice ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, les fêtes de fin d'année sont le départ, notamment dans la région du Centre et de Charleroi, de la période des carnavals et autres fêtes où l'apothéose est en général le feu d'artifice.

Bien que les feux d'artifice permettent le rassemblement de personnes pour un moment de convivialité, ils engendrent un stress important, intense pour les animaux, les oiseaux, les chats, les chiens, les chevaux, on a encore pu voir dans la presse qu'un cheval était mort dans un champ, sensible aux détonations, et qu'ils occasionnent des décès d'animaux par voie de crise cardiaque.

Ceci paraît être tout à fait en contradiction avec la DPR, puisque celle-ci prévoit : « Le Gouvernement garantira un meilleur respect du bien-être animal ».

Chaque commune choisit si oui ou non elle souhaite supprimer les feux d'artifice ou utiliser des feux d'artifice dits contenus, silencieux.

Avez-vous envisagé une interdiction totale, comme en Région flamande, d'utilisation des feux d'artifice ? Est-il, par ailleurs, possible que les feux d'artifice soient envisagés dans un endroit déterminé et prévu à cet effet, éloigné de zones boisées, par exemple, et retiré des habitations, sans présence d'animaux domestiques, ou en tout cas avec une moindre présence ? Avez-vous déjà envisagé la généralisation des feux d'artifice à bruit contenu, dits silencieux, ce qui permettrait de ne pas faire une croix définitive sur l'aspect festif du feu d'artifice et de permettre comme cela à chacun de trouver son équilibre et le respect des uns et des autres et surtout aussi le respect de nos animaux ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, bien que le phénomène soit difficilement quantifiable, les feux d'artifice engendrent en effet un stress sur les animaux, que ce soit la faune sauvage ou les animaux de compagnie.

En Flandre, un décret a effectivement été voté en avril 2019 interdisant les feux d'artifice, sauf si les autorités locales en décident autrement. C'est ainsi que, dans certaines communes, des dérogations sont accordées ponctuellement, notamment les soirs de réveillon. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction totale et permanente. Néanmoins, un recours en annulation aurait par ailleurs été déposé par le SPF Économie, dont il convient d'examiner d'abord le fondement avant d'entreprendre une quelconque action au niveau wallon.

En Wallonie, les communes ont de toute façon, vous l'avez dit, la possibilité d'interdire les feux d'artifice sur certaines parties de leur territoire ou à certains moments. Ce système permet de s'adapter aux spécificités locales et de protéger les zones où se trouvent les animaux lorsque cela est jugé nécessaire.

Par ailleurs, certaines communes ont choisi d'opter pour les feux d'artifice à bruit contenu, qui semblent en effet constituer une alternative intéressante. Nous sommes, au niveau du cabinet, en effet en train d'examiner le dossier pour éventuellement mettre en place des actions plus poussées en la matière parmi lesquelles la sensibilisation des communes à cet égard.

J'invite également les propriétaires d'animaux à anticiper les soirs de fête et à prévenir tout risque d'accident, lié notamment aux animaux paniqués qui tentent de s'échapper sur la voie publique.

Enfin, il revient aux vendeurs de matériel pyrotechnique de fournir toute information utile sur l'utilisation de ces engins, notamment concernant leur emploi aux endroits les moins exposés pour les animaux.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse. Je suis heureuse d'entendre qu'une réflexion est sur la table au niveau de son cabinet, car comme cela on sera en adéquation avec la DPR et le texte qui est relatif au bien-être animal.

Effectivement, c'est un véritable problème pour les animaux, que ce soient, comme vous l'avez dit, domestiques ou bien des animaux sauvages.

Les bruits contenus seraient peut-être une solution, mais en tout cas ce qui est un véritable problème, ce sont les feux d'artifice lancés de manière spontanée par les individus qui vont les acheter dans des commerces.

Ces petits feux d'artifice sont parfois encore plus nuisibles que les grands feux, puisqu'ils sont lancés à des hauteurs moins importantes et ont donc des répercussions sonores assez problématiques pour les animaux. C'est intéressant de se poser la question de savoir comment gérer ce phénomène parce que de plus en plus de personnes verbalisent des problèmes rencontrés soit à leur domicile, soit, comme vous le disiez, dans les champs, dans les forêts pour les oiseaux. J'étais déjà intervenue pour cette association de Morlanwelz qui s'occupe notamment de tout ce qui est oiseaux à problèmes. Un article de presse a été d'ailleurs publié. Ils ont récupéré beaucoup d'oiseaux endommagés de la Wallonie parce que ceux-ci sont effrayés, s'envolent, se blessent, et cetera. C'est un véritable problème qui doit être pris à bras-le-corps pour répondre à l'engagement de la DPR.